

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/01/2010 (Dernière actualisation de la page 01/01/2010)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

#### 1.1. FONCTION: Salariés

Catégorie	
2ème catégorie	14.4341
3ème catégorie	14.6265
4ème catégorie	14.8409
5ème catégorie	15.1758
6ème catégorie	15.5078
7ème catégorie	16.1174
Catégorie A	14.8908
Catégorie B	15.5078
Catégorie C	15.8897
Catégorie D	16.2745
Catégorie E	16.8871
Catégorie F	17.2468
Catégorie G	17.6083
Catégorie H	17.9680

#### 1.2. FONCTION: Etudiants

75% du taux horaire de base correspondant à la catégorie dans laquelle le jeune est occupé.